

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 21 février 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 février 2013

2013 V. 23 Vœu relatif à une concertation approfondie à Paris et pour la création d'un groupe de travail sur les modalités d'application de la réforme des rythmes éducatifs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que la réforme instituée par le ministre Xavier Darcos sous le gouvernement Fillon en 2008, réduisant d'une demi-journée la semaine scolaire, a été préjudiciable aux enfants et qu'un statu quo n'est pas souhaitable ;

Considérant le rapport de l'Académie nationale de Médecine « Aménagement du temps scolaire et santé de l'enfant » (janvier 2010) et les conclusions de nombreux chronobiologistes qui préconisent la réduction des temps scolaires quotidiens et la dispersion des journées d'étude hebdomadaires, afin de préserver la santé des enfants ;

Considérant que les élèves des écoles françaises sont soumis à la plus forte "productivité scolaire" au monde, avec une charge de travail concentrée sur un très faible nombre de jours de classe annuel (144 contre 190 en moyenne dans les autres pays de l'OCDE) et une densité de programme qui oblige, à prévoir des journées scolaires parmi les plus longues d'Europe, ce qui nuit à la qualité de l'apprentissage et au bien être des élèves ;

Considérant le projet de l'actuel ministre de l'Education Nationale, Vincent Peillon, de réformer les rythmes éducatifs en remettant en place la semaine de 4,5 jours de classe ;

Considérant les modalités particulières et discutées que suscite ce projet à Paris : travail le mercredi ou le samedi matin, détermination du "moment d'allègement" des journées (accueil matinal, pause méridienne, fin d'après-midi...), année d'application de la réforme (2013 ou 2014), rôle des Professeurs de la Ville de Paris, etc. ;

Considérant la nécessité de ne pas détériorer les conditions de travail, déjà difficiles, des professeurs parisiens, souvent contraints à des déplacements coûteux, polluants et fatigants ;

Considérant l'importante mobilisation du corps professoral parisien pour repousser cette réforme ;

Considérant les incertitudes pesant sur la mise en place de la réforme à Paris, relatives à l'usage des locaux, aux contenus des activités proposées, mais aussi aux conditions de travail de tous les personnels concernés par le temps périscolaire (surveillants, animateurs, etc.) ;

Considérant les vœux adoptés précédemment par le Conseil de Paris (décembre 2010, juillet 2012), sur proposition du groupe EELVA, visant à améliorer les conditions de travail des personnels de cantine des Caisses des écoles parisiennes, victimes d'une précarité importante ;

Considérant les conditions d'emploi et de recrutement insatisfaisantes des surveillants de cantine recrutés par les circonscriptions des affaires scolaires parisiennes ;

Considérant les incertitudes nationales demeurant autour du projet, concernant notamment la rémunération des enseignants et les crédits alloués aux communes ;

Considérant la nécessité de créer du consensus autour de cette réforme majeure qui concerne, au-delà des enfants et de la communauté éducative, l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens ;

Sur la proposition de M. Yves Contassot, M. Jacques Boutault, Mme Danielle Fournier, M. Sylvain Garel, M. Denis Baupin, M. Christophe Najdovski, Mme Véronique Dubarry, M. René Dutrey, Mme Fabienne Giboudeaux, M. Michel Charzat, Mme Katia Lopez et des éluEs du groupe Europe Ecologie - Les Verts et Apparentés,

Emet le vœu :

- que M. le Maire de Paris mette en place un groupe de travail au sein du Conseil de Paris pour approfondir la concertation avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative et réfléchir aux modalités concrètes de mise en place de la réforme des rythmes éducatifs à Paris , ce groupe rendra ses travaux avant le Conseil de Paris de mars.